

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 24 janvier 2019

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Coppi, Mme Valleton, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Constant
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi
M. Hervé donnant pouvoir à Mme Valleton

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Capanema, M. Bluteau, M. Grandin, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde



Délibération n° 11-02 du 24 janvier 2019

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – FOURNITURE DE MATÉRIEL DE PRÉVENTION BUCCO-DENTAIRE ET DE MATÉRIEL DE PRÉVENTION DES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (IST).

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- AUTORISE la passation d'un marché en application des articles 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le lancement d'une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un accord-cadre, décomposé en quatre lots, fractionné à bons de commande (articles 78 et 80 du décret précité) pour la fourniture de matériel de prévention bucco-dentaire et matériel de prévention des IST, pour une durée de quatre ans, selon des seuils fixés à :

- Lot n°1 - Brosses à dents et gobelets et matériel pédagogique et de diagnostic bucco-dentaire

Montant minimum : 26 000 € HT soit 31 200 € TTC

Montant maximum : 110 000 € HT soit 132 000 € TTC

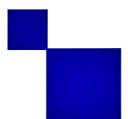
- Lot n° 2 - Dentifrices

Montant minimum : 10 000 € HT soit 12 000 € TTC

Montant maximum : 60 000 € HT soit 72 000 € TTC

- Lot n° 3 - Préservatifs masculins et matériel de prévention des IST

Montant minimum : 45 000 € HT soit 47 475 € TTC



Montant maximum : 180 000 € HT soit 189 000 € TTC

- Lot n° 4 - Préservatifs féminins et matériel de prévention des IST

Montant minimum : 7 000 € HT soit 8 400 € TTC

Montant maximum : 40 000 € HT soit 48 000 € TTC

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer les marchés correspondants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 28/01/2019

Reçu en préfecture le 28/01/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20190124-2019_01_24_013-DE